



**Championnat Départemental voile légère
Club Nautique de Plouguerneau
Grade 5B
Le dimanche 17 octobre 2021 à Plouguerneau**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales
- 1.3 - les règlements fédéraux y compris les règles techniques et de sécurité des supports à foils disponible à https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/PE_Regles_Seurite_Bateaux_Foils_0715.pdf

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.2 Les IC seront disponibles en version électronique après 16h le samedi 16 octobre à l'adresse suivante <https://www.cn-plouguerneau.com/regate-cdv-17-oct/>

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à :
 - 4.1.1 Tous les bateaux des classes Techno 293 D, Race Board, Wind foil, Wing foil, Optimist et ILCA
 - 4.1.2 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en intersérie dériveurs et catamarans,
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - Soit pour la classe wingfoil uniquement une licence journalière FFV.
 - b) une autorisation parentale pour tout membre mineur.
- 4.2.2 Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.4.1 Accès au site de la compétition et participation :
 - Un « **pass sanitaire** » valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les catégories de personnes ci-dessous, âgées de 12 ans et plus :
 - 1.1 Les concurrents
 - 1.2 Les accompagnateurs (au sens de la définition de l'Accompagnateur dans les RCV 2021-2024)
 - 1.3 Toute personne qui souhaite entrer sur le site durant la compétition ou dont la présence est nécessaire sur le site durant la compétition (organisateurs, arbitres, représentants des classes..).



Pass sanitaire se présente sous les formes suivantes :



TÉL : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

PARTENAIRE
OFFICIEL

PARTENAIRE
FÉDÉRAL

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID EUROPE ou équivalent.

Ou

Le résultat d'un test antigénique ou d'un auto-test supervisé par un professionnel de santé de moins de 72 heures, négatif,

Ou

Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 72 heures, négatif,

Ou

Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

- 4.4.2** Seules les personnes ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un **Pass Sanitaire** et les personnes de moins de 12 ans recevront un laissez-passer individuel à conserver et à présenter à chaque entrée sur le site de la compétition.

5 DROITS A PAYER

- 5.1** Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Toutes classes en solitaire	10 €
Toutes classes en double	20 €
Toutes classes en double avec location	25 €

8 PROGRAMME

- 8.1** Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Dimanche 17 octobre 2021	9h	10h

- 8.3** Jour de course :

Date	Toute classe, Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Dimanche 17 octobre 2021	11h

- 8.6** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30

11 LIEU

- 11.1** L'Annexe à l'AC <A.> fournit le plan du lieu de l'épreuve.

- 11.2** L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

- 12.1** Les parcours seront de type : construit ou raid le cas échéant.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la classe catamaran la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

- 14.1** 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

- 14.2** a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 3 à 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux des accompagnateurs seront identifiés par un moyen défini en annexe des IC.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 PLACE AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

19.1 La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19.2 COVID 19

Chaque participant est parfaitement conscient :

- *des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports,*
- *du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,*
- *que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,*
- *que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19*
- *que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.*

Un bateau/une planche sur lequel une suspicion de COVID 19 est pressentie sur l'un ou plusieurs membres de son équipage devra abandonner la course immédiatement. A défaut, Le jury pourra mettre en œuvre toute procédure dans son domaine de compétence."

20 PRIX

Les prix seront distribués selon le règlement du Comité départemental de voile.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour les réservations catamarans et pour les entraîneurs les réservations de bateau de sécurité sont à effectuer sur le site internet :

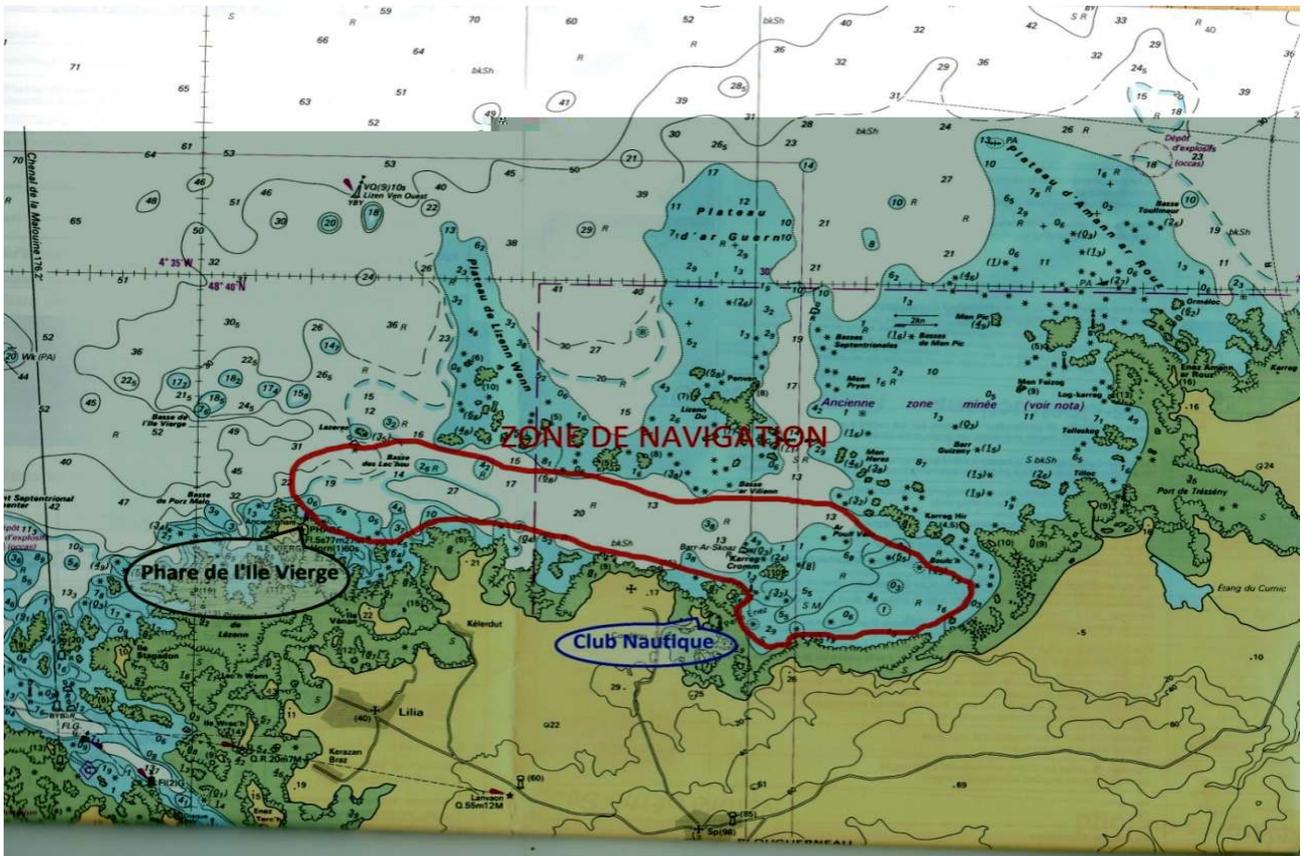
<https://www.cn-plouguerneau.com/regate-cdv-17-oct/>

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Club Nautique de Plouguerneau

-MAISON DE LA MER – Port du Koréjou– 29880 Plouguerneau – Tel . 02 98 04 50 46

<http://cn-plouguerneau.com> – E-mail : cnplouguerneau@wanadoo.fr -



Annexe B

